



**Note explicative visée à l'article 13 de l'AGW du 5 mars 2008.
La gestion et le coût véritable des déchets.**

Commune:	BRUNEHAUT	Intercommunale:	IPALLE
Nombre d'habitants:	8.102	Données 2018	

1. La production de déchets des ménages et leur gestion.

	Moyenne en Région wallonne kg/an/hab	Moyenne dans votre commune ¹ kg/an/hab	Quel est le service (collecte/traitement)?
Hors déchets communaux			
Ordures ménagères brutes (OMB, voir graphique) ³	137,85	133,14	PAP / Incinération avec production d'électricité
Déchets organiques	15,75	1,88	PAC-PAV / biométhanisation
Déchets verts ¹	57,49	69,87	PAC / compostage
Encombrants ¹	46,59	39,93	Ressourceries et réutilisation / PAC / incinération avec production d'électricité / fraction non combustible et non valorisable envoyée en CET
Déchets inertes ¹	86,59	72,82	PAC / valorisation
Bois ¹	36,4	42,34	PAC / valorisation
Papiers/cartons ¹	49,43	45,16	PAC et PAP / valorisation
Verre ¹	30,19	28,15	PAC et Bulles à verre / valorisation
PMC ¹ et plastiques divers	16,44	17,89	PAC et PAP / valorisation
Métaux ¹	7,2	9,12	PAC / valorisation
DEEE ¹	6,02	8,61	PAC / valorisation / élimination
Autres ²	6,16	8,42	PAC / valorisation ou élimination
Total	496,11	477,32	

¹ données de l'intercommunale (moyenne de la Wallonie Picarde)

DEEE=déchets d'équipements électriques et électroniques

² hors bâches et films agricoles

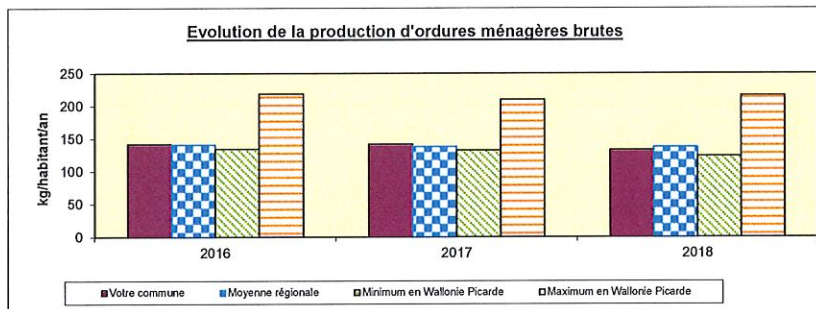
³ hors déchets communaux

PAC = Recyparcs

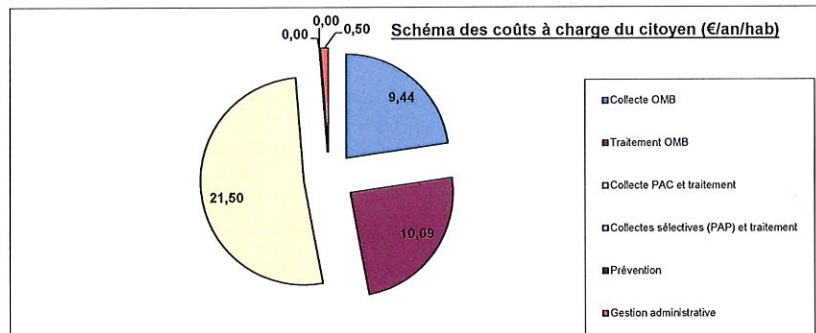
PAP = Porte à porte

CET = Centre d'Enfouissement Technique (décharge)

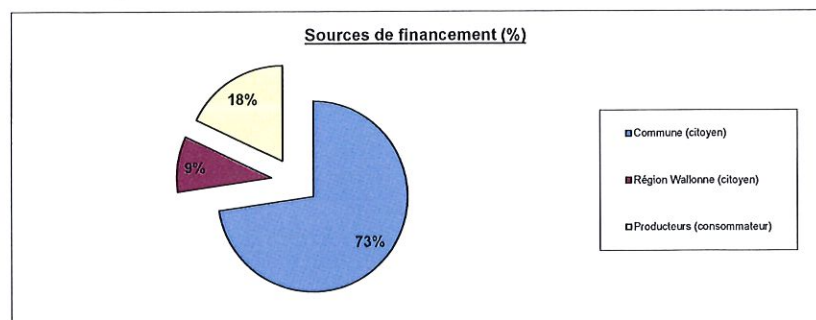
PAV = Point d'apport volontaire



2. Le coût de vos déchets



3. Le financement de la gestion des déchets



4. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

Le service minimum permet aux citoyens de se défaire de ses ordures ménagères brutes (collecte et traitement).

Il permet également un accès aux parcs à conteneurs selon les modalités du règlement en vigueur pour s'y défaire de manière sélective et après tri des fractions suivantes: déchets inertes, encombrants, bois, végétaux, papiers/cartons, métaux, DEEE, PMC, verre, pneus, asbeste-ciment, déchets spéciaux, piles, huiles minérales, verre plat, frigolite, plâtre, films en plastique et graisses organiques.

Le service minimum permet aussi de se défaire des emballages PMC et du papier/carton en porte-à-porte dans le cadre de la collecte financée par FOST+; ainsi que l'accès aux bulles à verre.

5. Votre contribution via l'achat de certains produits

Ci-dessous, vous trouverez le coût moyen par habitant et par an que le consommateur des produits ci-dessous supporte.

Produits	Contribution 2017 (€/hab/an)
PMC	6,9
DEEE	1,53
Huiles usagées de moteur	0,097
Huiles usagées de friture	0
Piles	1,62
Pneus	1,81
TOTAL	11,96

6. Comment réduire votre facture déchets?

LE ZERO DECHET, JE M'Y METS !

Pour ne plus consommer sans tenir compte de la gestion des déchets et de son impact environnemental, il est nécessaire de réfléchir à une organisation en mode « zéro déchet ».

REFUSER

Ce dont vous n'avez pas besoin : objets promotionnels, flyers, échantillons... Déterminez quels sont vos besoins réels et refusez le superflu qui encombrera vos armoires et terminera très vite à la poubelle.

Refusez également les emballages à usage unique : optez pour des produits durables, en vrac et à la découpe. Utilisez une boîte à tartine, une gourde, des bocaux, des sacs réutilisables...

REDUIRE

Limitez l'utilisation des produits onéreux et polluants : détergents, détartrants, nettoie-fours, eau de Javel, ammoniac... Vous trouverez des alternatives et des recettes à réaliser facilement soi-même sur www.moinsdedechetsdangereux.be.

Adoptez une utilisation rationnelle du papier : imprimez et photocopiez en recto/verso, apposez un autocollant « Stop Pub » sur votre boîte-aux-lettres... Consultez les astuces sur www.moinsdepapier.be.

Réduisez le gaspillage alimentaire en planifiant vos courses et en n'achetant que ce dont vous avez besoin. Accommodez vos restes de cuisine, sans pour autant manger un aliment suspect !

REUTILISER / REPARER

Avant d'acheter un article neuf, réutilisez ce que vous avez à la maison.

N'hésitez pas à aller faire un tour dans les Ressourceries. Une foule d'objets de seconde main et en bon état sont vendus à très bas prix ! Contacts : www.recasbl.be et www.lapoudriere.be.

Pensez aussi à la réparation : appareils électroniques, vêtements, jouets... rendez-vous dans un Repair Café pour prolonger leur durée de vie !

www.repairtogether.be

RECYCLER

Triez correctement le reste de vos déchets : papiers-cartons, verre, PMC, encombrants...

Déposez-les au recyparc ou à la collecte en porte-à-porte, ils pourront ainsi être recyclés.

www.ipalle.be/e-bon-tri-des-dechets/

RENDRE A LA TERRE

Compostez à domicile vos déchets de cuisine et vos déchets de jardin. Des questions sur la manière de procéder ? Des techniciens de terrain se tiennent à votre disposition chez Ipalle et des guides composteurs peuvent vous venir en aide. Ipalle encadre également les initiatives de compostages de quartier : n'hésitez pas à contacter le 069/84.59.88 ou compost@ipalle.be.

Plus d'infos sur www.ipalle.be.